

Nombre de Conseillers  
en exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **27**

Procurations : 5

Nombre de conseillers  
absents : 1

**OBJET : Compte  
administratif 2022  
budget annexe OPAH**

**SEANCE DU MARDI 14 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars 2023 à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi  
8 mars s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la présidence de Stéphane  
RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE,  
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia  
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL,  
Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie  
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,  
Lisa ASAR à Sophie DELAIGUE,  
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,  
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,  
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Compte de Gestion établi par le Trésorier Municipal ;
- **Considérant** l'exécution budgétaire 2022 retracée en application de la nomenclature comptable M.14 pour le Budget ANNEXE OPAH ;
- **Considérant** les résultats pour le budget annexe OPAH ;

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE OPAH**

		EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 493,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	7 414,00	H	2 493,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	2 227,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	20 115,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	32 249,00	= G+H+I+J	2 493,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 720,00	= G+I+K	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	27 529,00	= H+J+L	2 493,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	32 249,00	= G+H+I+J+K+L	2 493,00

**Le Compte administratif 2022 fait apparaître :**

Budget OPAH :

Solde cumulé de la section d'investissement	- 25 036,00 €
Dépenses d'investissement 2022 restant à réaliser	- €
Recettes d'investissement 2022 restant à réaliser	- €
<b>Solde de la section d'investissement 2022</b>	<b>- 25 036,00 €</b>
<b>Solde de la section de fonctionnement 2022</b>	<b>- 4 720,00 €</b>
<b>Solde de l'exercice 2022</b>	<b>- 29 756,00 €</b>

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et approuver le compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget ANNEXE OPAH ;

**Stéphane RODIER, Maire, ne participe pas au vote.**

**OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES PAR 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU)**

- **Constata** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **Approuve** le compte administratif 2022 du budget ANNEXE OPAH.

La secrétaire de séance,



Annie CHEVALDONNE

le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le



ID : 063-216304303-20230314-230314\_25-DE